Éducation et formation: enseigner et apprendre, vers la société cognitive. Livre blanc

1995/2312(COS) - 12/03/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Susan WADDINGTON (PSE, RU) sur le Livre blanc de la Commission sur l'éducation et la formation "Enseigner et apprendre - Vers la société cognitive", le Parlement européen critique l'approche de la Commission qui se concentre presque exclusivement sur les jeunes et considère qu'il faudrait étendre le débat à la formation tout au long de la vie et élargir les propositions aux groupes suivants : -enfants, -travailleurs adultes, -femmes, -personnes victimes de l'exclusion sociale, -entreprises. . En ce qui concerne les enfants : il estime que des efforts devraient être déployés afin d'ouvrir un large éventail de connaissances aux enfants et que celles-ci promeuvent l'égalité des sexes. Il ne s'estime, pour sa part, pas convaincu de la proposition du Livre blanc sur la création d'écoles "de la seconde chance" qui risquent de déboucher sur l'apparition d'écoles ghettos. Dans la mesure où l'éducation générale est un instrument formidable de prévention de l'exclusion des enfants provenant de milieux défavorisés, l'objectif principal doit rester de réintégrer les jeunes dans le système normal d'éducation. Demandant d'accroître les possibilités de formation pour les groupes défavorisés, le Parlement suggère la mise sur pied de partenariat d'étude avec ces personnes (y compris familles des élèves et étudiants) afin de lutter contre l'illetrisme. Craignant notamment que des nouvelles entailles dans les budgets de l'éducation ne viennent accroître les divisions sociales, il demande que soient menées d'urgence des recherches afin de lutter contre l'échec scolaire, particulièrement coûteux. .En ce qui concerne les jeunes : le Parlement critique le Livre blanc qui ne souligne pas suffisamment, selon lui, le rôle de l'éducation et de la formation sur le plan de la préparation des jeunes au rôle social, égalitaire, démocratique et professionnel qu'ils devront jouer dans leur vie adulte. Il propose donc : -de rechercher un meilleur équilibre entre connaissances théoriques et compétences pratiques, -de retarder les décisions quant au choix de la voie générale ou professionnelle, -de développer la coopération et la mobilité dans l'enseignement général, -d'offrir des services d'orientation professionnelle (notamment pour les élèves qui abandonnent leurs études), -d'encourager les jeunes à saisir toutes les possibilités de citoyenneté active, d'expérience professionnelle, d'entreprenariat et de volontariat, -d'éviter de créer des cycles d'éducation dépourvus de perspectives d'avenir. .En ce qui concerne les femmes, il faut créer les conditions leur permettant d'accéder à l'éducation et à la formation. . En ce qui concerne les groupes défavorisés : il faut améliorer les possibilités d'accès aux systèmes d'éducation et de formation, en particulier pour les chômeurs de longue durée. Il invite, à cet égard, les pouvoirs publics à prévoir des systèmes de "chances continues" pour les personnes défavorisées. Parallèlement, le Parlement européen émet un certain nombre derecommandations, notamment dans les domaines suivants : .monde éducatif et de l'enseignement : il invite la Commission à soutenir des actions en vue d'améliorer la connaissance des langues. Un certain nombre d'objectifs sont ainsi fixés : -maîtrise de la langue maternelle, -bonne connaissance pratique d'une première langue étrangère (apprentissage dès les primaires), -connaissance passive d'une ou de plusieurs autres langues (langues apparentées à la langue maternelle ou langue d'un pays limitrophe), -assurance que le choix d'un maximum de langues étrangères soit offert dans l'enseignement secondaire, -formation adéquate des enseignants. Il demande en outre que soit encouragée l'utilisation du multimédia à l'école. .travailleurs et entreprises : il estime que les gouvernements devraient stimuler des investissements dans le domaine de l'éducation et de la formation continues : -en garantissant à chaque travailleur le droit à une formation adaptée, -en prévoyant des modes d'accréditation des connaissances et acquis nouveaux, -en ciblant la formation sur les travailleurs peu qualifiés, -en remédiant aux difficultés des travailleurs des PME. .partenariats et ressources : la Commission est encouragée à susciter un débat entre les partenaires sociaux sur les moyens concrets de promouvoir les investissements en éducation et en formation. Des partenariats doivent être engagés entre autorités locales et régionales, organisations non gouvernementales, population et entreprises afin d'ouvrir l'accès de la formation à tous les groupes de population. Il invite notamment les Etats membres à renforcer leur coopération et à s'engager dans des actions d'échanges de cursus. Les Etats devraient également réorienter leurs ressources afin de promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie. .rôle de

l'Union : Rappelant que l'Union n'a qu'un rôle incitatif en la matière alors que l'essentiel des compétences résident dans les Etats membres, le Parlement attend du Conseil et de la Commission qu'ils accordent une attention plus soutenue à l'éducation et à la formation en tant que moyen de promouvoir l'emploi, y compris en termes financiers. A cet égard, il ne partage pas le point de vue de la Commission selon lequel aucune ressource supplémentaire n'est nécessaire pour relever les défis de notre société en matière d'éducation. Il attire l'attention sur le fait que des programmes comme SOCRATES et LEONARDO DA VINCI, en tant que cadres financiers des actions envisagées, disposent déjà de moyens financiers insuffisants. Il invite dès lors, l'autorité budgétaire à accroître les moyens financiers alloués à ces programmes. Sur le plan financier, la Commission est également invitée à étudier les possibilités offertes par des incitants fiscaux, des prélèvements de formation, des techniques d'enseignement à distance, etc... afin de favoriser la formation. Faisant observer que la reconnaissance d'aptitudes acquises en dehors des cursus réguliers d'éducation et de formation se heurte à de grandes difficultés, le Parlement demande plus de transparence quant au contenu des certificats d'aptitude professionnelle et la reconnaissance des ces aptitudes à l'échelle européenne. Le Parlement invite notamment la Commission sur la base des articles 126 et 127 du TUE : -à encourager la diffusion d'informations sur la prévention de l'échec scolaire et à aider les enseignants qui se spécialisent dans l'assistance aux "retardataires", notamment grâce aux nouvelles techniques de l'information; -à financer des projets de partenariats pour mettre en oeuvre des stratégies de mise en place de la société cognitive (programmes d'encadrement des personnes risquant l'exclusion, femmes, immigrés), -à encourager le développement de bonnes pratiques afin de mieux intégrer les personnes défavorisées dans la société cognitive. La Commission est également invitée à présenter une proposition détaillée quant à l'instauration d'un programme européen d'apprentissage et à préparer, sur base du Livre blanc, une proposition plus complète et détaillée à la lumière des critiques et contributions faites par le Parlement dans sa résolution. Un programme révisé est donc attendu par le Parlement sur base de ses recommandations.